



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

ONG Réexamen de l'accréditation

ICH-08 Rapport – Formulaire

Le

15 FEV. 2017

N°

0066

RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCREDITEE A DES FINS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

**DATE LIMITE : 15 FEVRIER 2017
POUR EXAMEN EN 2017**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/>

Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. *Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.*

MAISON DU PATRIMOINE ORAL DE BOURGOGNE

A.1.b. *Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.*

Association Maison du patrimoine oral de Bourgogne

A.1.c. *Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)*

NGO-90272

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Organisation : Maison du patrimoine oral de Bourgogne

Adresse : Place de la bascule 71550 ANOST

Numéro de
téléphone : 0385827700

Adresse
électronique : contact@mpo-bourgogne.org

Site Internet : <http://mpo-bourgogne.org>

Autres informations
pertinentes :

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.

Titre (M./Mme, etc.) : M.

Nom de famille : O'Sullivan

Prénom : Mikaël

Institution/fonction : Directeur

Adresse : place de la bascule 71550 Anost

Numéro de
téléphone : 03 85 82 77 00

Adresse électronique : mikael.osullivan@mpo-bourgogne.org

Autres informations
pertinentes :

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

- B.1.** Décrivez la participation de votre organisation à l'effort de l'État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du PCI (Article 13 et DO 154) par exemple en élaborant des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s'impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.

Ne pas dépasser 250 mots

Projet « Papa Grand Nez » (Appel à projets national « L'action culturelle au service de la maîtrise du français ») : mise en œuvre d'un programme de médiation artistique orale plurilingue à destination des parents et des enfants allophones. Ce programme s'est appuyé sur la création d'un « album à raconter » à partir d'un conte du patrimoine oral local. A partir de l'expertise partagée de l'ensemble des acteurs liés à cette problématique sur le territoire, une artiste « entre deux cultures » est intervenue sous plusieurs formes. Le projet a fait l'objet d'une modélisation travaillée par une étudiante en anthropologie et l'ethnologue de la MPOB. Il se pérennise grâce à une stagiaire (jeune issue du QPV) et la collaboration impulsée avec la bibliothèque local.

- B.2.** Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le patrimoine culturel immatériel (DO 154).

Ne pas dépasser 250 mots

Journées d'études : Patrimoines, participation, citoyenneté

4-5 septembre 2015 – Maison du patrimoine oral de Bourgogne, Anost (71)

Organisées par le Centre Georges Chevrier et la Maison du patrimoine oral de Bourgogne, en collaboration avec le Centre français du patrimoine culturel immatériel, avec le soutien de la Région Bourgogne.

Des collectes de mémoire de tous ordres aux plateformes de « mécénat populaire » dédiées à la restauration du « patrimoine de proximité », des jurys citoyens appelés à désigner les éléments emblématiques de la culture locale aux démarches de concertation avec les habitants, mises en œuvre dans le cadre de la rénovation urbaine de centres anciens ou de la création de parcs naturels, afin de faire émerger un engagement collectif autour d'une « vision partagée »... la participation semble devenue le « fil rouge » des projets patrimoniaux, et s'agissant des patrimoines très divers, ruraux, industriels, muséaux, etc.

Cette notion de participation est inscrite dans le dispositif même du patrimoine culturel immatériel (PCI) tel que défini par la Convention adoptée par l'UNESCO en 2003...

ces journées ont permis de croiser les réflexions et les expériences, en Bourgogne et ailleurs en France ou à l'étranger (Italie, Belgique, Espagne...), autour de projets participatifs, notamment dans le domaine de patrimoine culturel immatériel.

¹ Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E.

B.3. *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation dans l'élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).*

Ne pas dépasser 250 mots

B.4. *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale, ou des propositions de meilleures pratiques de sauvegarde.*

Ne pas dépasser 250 mots

B.5. *Décrivez la participation de votre organisation à l'identification, la définition (Article 11.b) et l'inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

Afin de mettre en oeuvre la sauvegarde du PCI, la MPO Bourgogne crée un continuum entre la collecte des expressions orales (parole, conte, chant, musique) sur tous supports (sonore, vidéo, image, texte), leur archivage et leur mise à disposition aux normes internationales ainsi que leur transmission par le biais d'animations, de rencontres et d'ateliers et leur valorisation, qu'elle soit livresque, audio ou éphémère, par des créations artistiques.

Ce continuum est mobilisé pour soutenir et de valoriser les pratiques actuelles d'expression populaire (langues, récits, chants, musiques et danses), par les communautés inscrites dans - ou en relation avec - les territoires de la région.

Ceci à partir de l'expression populaire passée, mais aussi contemporaine, d'acteurs sociaux bien souvent éloignés de la parole publique, grâce à la complémentarité d'associations fédérées aujourd'hui au sein de la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne, et demain dans le cadre de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi notre démarche s'inscrit dans une volonté d'agir pour l'intérêt général, en étant un service public du patrimoine culturel immatériel. Mais pas uniquement celui qui peut être labellisé par l'UNESCO, non, en premier lieu toutes les actions donnant à toutes les formes d'expression populaire, une valeur de lien social.

B.6. *Décrivez la participation de votre organisation à d'autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l'Article 13 et la DO 153 qui visent à :*

- a. *mettre en valeur la fonction du patrimoine culturel immatériel ;*
- b. *encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;*
- c. *faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux informations relatives au patrimoine culturel immatériel, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

La Maison patrimoine oral de Bourgogne (MPOB) réunit les fonds documentaires du PCI en Bourgogne-Franche-Comté qui sont mis à la disposition du public dans un centre de ressources documentaires (CRDoc). Une base de données accessible en ligne, référence 10.000 documents dont 400 heures consultables en ligne et permet de repérer des documents inédits, sonores ou audiovisuels, enregistrés sur le terrain : des chansons, des contes, de la musique, de la danse, des récits de vie... Au-delà de l'intérêt d'un patrimoine oral régional et de son étude ethnologique, ce riche matériau ainsi à disposition trouve sa place dans des projets artistiques et éducatifs en particulier pour le milieu scolaire. Ainsi des sélections thématiques, pédagogiques sont réalisées et servent soit pour une approche d'enseignement, soit à l'édition pour une valorisation grand public. Des formations sont mises en place pour accompagner la collecte, l'écoute et la réappropriation de ce patrimoine.

Le CRDoc de la MPOB participe au réseau documentaire de la Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT) réunis pour sauvegarder, documenter, valoriser les documents du PCI collectés en région. Depuis 1999, la FAMDT est Pôle associé de la Bibliothèque nationale de France (BnF) sur les archives orales inédites. Les centres de documentation de la FAMDT qui composent le pôle associé proposent un portail collectif réalisé avec le soutien de la BnF, dans l'objectif de permettre une meilleure cartographie des documents sonores et audiovisuels inédits.

B.7. *Décrivez l'implication de votre organisation dans les mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du patrimoine culturel immatériel, son respect et sa mise en valeur, en particulier celles définies dans les Articles 14 et les DO 105 à 109 et la DO 155 :*

- a. *des programmes éducatifs, et de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'adresse du grand public, en particulier des jeunes ;*
- b. *des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et groupes concernés ;*
- c. *des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;*
- d. *des moyens non formels de transmission des savoirs ;*
- e. *une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire, dont l'existence est nécessaire à l'expression du patrimoine culturel immatériel.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

La MPOB est pôle de compétence pour la collecte et la mise en valeur du PCI, elle accompagne

les porteurs de projet :

- Suivi et accompagnement scientifique du projet associatif. Création et animation d'une section PCI au sein du Conseil scientifique du Parc Naturel Régional du Morvan.
- Expertise et participation au Conseil scientifique du Syndicat mixte du Pays Charolais-Brionnais concernant le dossier d'inscription à l'UNESCO des pratiques de l'élevage du charolais et du paysage culturel.
- Accompagnement méthodologique d'un groupe de collecteurs pour l'archivage et la mise en accès de collectages.
- Expertise, conseils et soutien d'une action de collecte de mémoire dans le renouveau d'un lieu de vie socio-culturelle.

La transmission est un enjeu majeur du projet de la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne. Avec l'attention donnée aux sources et le souci de la compréhension de ce domaine et de ces enjeux, il est le troisième appui de notre démarche. Quelques actions réalisées en 2015 :

- Formation à l'animation du patrimoine rural
- Formation au traitement des archives sonores
- Formation au collectage
- Formation de chanteurs amateurs
- Ateliers de patois (bourguignon-morvandiau)
- Interventions périscolaires découverte de la langue régionale
- Interventions pédagogiques initiation aux contes de tradition orale
- Ateliers enfants découverte musique, chant, danse et conte traditionnel

C. Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale

Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l'Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :

- le partage d'information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;*
- la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 créés sous les auspices de l'UNESCO (DO 88) ;*
- le développement de réseaux d'ONG, de communautés, d'experts, de centres d'expertise et d'instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).*

Ne pas dépasser 250 mots

La MPOB a mis en place une Base Inter-régionale Patrimoine-Oral qui permet à six structures régionales en France de mettre en accès et de partager leurs collections sur le PCI. La MPOB assure l'administration, la gestion technique et la coordination documentaire de cet outil.

<http://patrimoine-oral.org>

D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

- D.1** *Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l'Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.*

Ne pas dépasser 250 mots

Participation au Forum des ONG, le Dimanche 2 décembre 2012, Maison des Associations, Paris 7ème

Participation à la 7ème session du Comité Intergouvernemental sur le PCI du 3 au 7 décembre 2012, Paris, Siège de l'UNESCO.

- D.2** *Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (DO 26 à 31), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.*

Ne pas dépasser 100 mots

- D.3** *De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?*

Ne pas dépasser 500 mots

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :

- E.1.** *Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?*

Ne pas dépasser 250 mots

E.2. *Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.*

Ne pas dépasser 250 mots

E.3. *Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.*

Ne pas dépasser 250 mots

E.4. *Votre organisation a-t-elle l'habitude d'élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

Ne pas dépasser 250 mots

E.5. *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'extrapoler à partir d'une expérience locale pour l'appliquer à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Ne pas dépasser 250 mots

F. Coopération avec l'UNESCO

Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l'UNESCO (en coopération directe avec l'UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l'UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).

Ne pas dépasser 250 mots

G. Signature

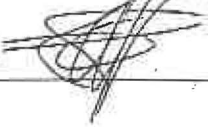
Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation.

Nom : O'Sullivan

Titre : Directeur

Date : 15-02-2017

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the 'Signature' label.